

COMPTE-RENDU DE DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Bertrand LEGENDRE, Maire.

Présents : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, PASQUER Claudie, LONGCOTE Yves, PERIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul

Excusés : MARGUERITTE Valérie donne procuration à BOURGET Patricia, ADAM LECOQ Stéphanie donne procuration à BOURGET Patricia, FELLOUS Frédéric donne procuration à PERIGNON Christophe

Date de convocation : 19/03/2021

Date d'affichage : 19/03/2021

Secrétaire de séance : GAUDAIRE Jean-François

Les pièces annexées aux délibérations sont consultables sur le site internet de la Commune dans la rubrique « La Commune > Comptes rendus du conseil municipal ».

2020-21 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 23 février 2021.

2021-22 : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le compte administratif (CA) est un document qui retrace l'exécution du budget et de ses éventuelles modifications (décisions modificatives). Il est présenté par le Maire au conseil municipal.

Par ailleurs, le Receveur Municipal (trésorier de la commune) est tenu de rendre, chaque année, un compte de sa gestion en vue de présenter, dans un document unique appelé le compte de gestion (CG), toutes les opérations de recettes et dépenses effectuées par ses soins du 1^{er} janvier au 31 décembre, et pendant la « journée complémentaire » (du 1^{er} au 31 janvier de l'année N+1), en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Après comparaison des documents, le CA et le CG du budget principal sont conformes pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées, à l'exception du Maire qui n'a pas pris part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :

APPROUVE le Compte administratif tel que présenté par le Maire et le Compte de gestion 2020 établi par le Receveur municipal pour le budget principal 2020.

2021-23 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Sur la base du compte administratif 2020, le conseil municipal s'est réuni en commissions finances les 18/02 et 10/03/2021, afin d'identifier les restes à réaliser en section d'investissement et de dégager le résultat de l'exercice à affecter par anticipation sur le budget primitif 2021.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET COMMUNAL

		Dépenses	Recettes	Total
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section fonctionnement	533 229,47 €	594 779,40 €	61 549,93 €
	Section investissement	167 424,03 €	165 960,86 €	- 1 463,17 €
		+	+	
Reports de l'exercice 2019	En fonctionnement (002)	-	124 112,55 €	
	En investissement (001)	1159,95 €	-	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		701 813,45 €	884 852,81€	

Reste à réaliser (RAR) A reporter en 2021	Section fonctionnement	-	-
	Section investissement	40 850,00 €	-
	TOTAL	40 850,00 €	-

Résultat cumulé	Section fonctionnement	533 229,47 €	718 891,95 €
	Section investissement	209 433,98 €	165 960,86 €
	TOTAL cumulé	742 663,45 €	884 852,81€

RESULTAT A AFFECTER

Résultat de fonctionnement 2020	
Résultat de l'exercice	61 549,93 €
Résultats antérieurs reportés	124 112,55 €
Résultat à affecter	185 662,48€

BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat d'investissement 2020	
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2020	-2 623,12€
Solde des restes à réaliser en investissement	-40 850,00€
Besoin de financement	43 473,12€

ETAT DES RESTES A REALISER (RAR) EN INVESTISSEMENT

Comptes / opérations	BP 2020	CA 2020	RAR 2020
2111 – Acquisition d'une parcelle	20 000€	0	20 000€
2183 – Equipement numérique école publique	7 875€	3 015,67€	4 850€
2188 – Alarmes bâtiments / Mâts drapeaux	17 331,55€	2 747,01€	3 300€
2318 – Opération 82 Adap	15 608€	2 883,00€	12 700€
			40 850,00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, par un vote à mains levées :

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget principal de la manière suivante :

- **43 473.12 €** en recette d'investissement au c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- **142 189.36 €** en recette de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

2021-24 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Assainissement 2020 sont conformes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées, à l'exception du Maire qui n'a pas pris part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :

APPROUVE le Compte administratif tel que présenté par le Maire et le Compte de gestion 2020 établi par le Receveur municipal pour le budget annexe Assainissement 2020.

2021-25 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Sur la base du compte administratif du budget annexe Assainissement, le conseil municipal s'est réuni en commissions finances les 18/02 et 10/03/2021, afin d'identifier les restes à réaliser en section d'investissement et de dégager le résultat de l'exercice à affecter par anticipation sur le budget primitif 2021.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

		Dépenses	Recettes	Total
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	29 336.85€	52 933.77€	-6 403.08€
	Section investissement	21 700.27€	30 609.27€	8 909.00

Reports de l'exercice 2019	En exploitation (002)	-	31 602.77€
	En investissement (001)	-	157 082.80€

TOTAL (réalisations + reports)	81 037.12€	272 228.61€
---------------------------------------	-------------------	--------------------

Résultat cumulé	Section fonctionnement	59 336.85€	84 536.54€
	Section investissement	21 700.27€	187 692.07€
	TOTAL cumulé	81 037.12€	272 228.61€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées, à l'exception du Maire qui n'a pas pris part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :

DECIDE d'affecter l'intégralité du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 en recette d'exploitation du budget 2021 (002 – excédent de fonctionnement reporté).

2021-26 : BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS 2021

Le Maire souligne que les demandes de subvention ont été beaucoup moins nombreuses que les années précédentes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

ATTRIBUE au titre de l'année 2021, les subventions suivantes :

- FEP : 1000€
- UNC : 200€
- Camera obscura : 100€
- ADMR : 0,68€/habitants

PRÉVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

2021-27 : BUDGET COMMUNAL – PARTICIPATIONS DIVERSES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

DECIDE au titre de l'année 2021, les participations suivantes :

Bénéficiaires	Montant prévu en €
ACSE 175	185.00 €
ALEC	730.00 €
Association des Maires de France (AMF)	385.00 €
Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine	101.00 €
Cotisation Gîtes de France	210.00 €
RASED Saint Aubin du Cormier	350.00 €
CLIS Saint Aubin d'Aubigné	410.00 €
Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON)	110.00 €
Fourrière « Les Amis des Bêtes » SPA de Fougères	995.00 €
Association Ille et Développement (chantier d'insertion, travaux espaces verts)	350.00 €
COS Breizh (prestations sociales personnel communal)	2820.00 €

PRÉVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

2021-28 : TAUX D'IMPOTS LOCAUX 2021

La fiscalité locale subit des modifications depuis plusieurs années principalement dues à la suppression à terme de la taxe d'habitation des résidences principales (THRP) pour les contribuables.

En 2021, le produit de la THRP est supprimé et remplacé par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le nouveau taux de référence pour la TFPB doit désormais inclure la part départementale.

La commune continue de percevoir la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) dont le taux applicable est le dernier en vigueur, soit 12,47%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

FIXE pour l'exercice 2021, les taux d'imposition suivants :

	Taux 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (= TFPB communal 2020 + TFPB départemental 2020)	33,97% (=14,07% + 19,90%)
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	40,94%

2021-29 : ÉQUIPEMENT ECOLE PUBLIQUE

Comme chaque année, la direction de l'école publique a transmis ses besoins en fonctionnement et en investissement :

- Couvertures et nattes pour le dortoir (216,20€)
- Renouvellement du mobilier des classes (574,22€) : tabourets, chaises, table et banc maternelle
- Enceinte sans fil (113,47€)

Concernant l'équipement informatique et multimédia qui apparaît en reste à réaliser de l'exercice 2020 (délibération n°2020-30), deux entreprises ont été sollicitées pour une réactualisation de devis concernant les besoins suivants :

- 3 mises à jour Windows 10 sur PC fixe
- 3 vidéoprojecteurs dont 1 en courte focale
- 4 tablettes 10 pouces avec étui antichoc en caoutchouc
- 4 PC portables avec écran 17 pouces
- 1 PC fixe sur Windows 10 Pro
- 1 écran blanc

Devis reçus :

- Entreprise Lotus informatique : 1 devis à 4697,50€ HT, 1 devis à 4764.20€ HT et 1 devis à 4889.20€ ;
- Entreprise Dynamips : 1 devis à 6412€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE l'acquisition de matériel à destination de l'école publique pour un budget de 910€ ;

RETIENT la proposition de l'entreprise LOTUS pour un montant de 4764.20€ HT ;

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

2021-30 : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE (AD'AP)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), des travaux de mise en conformité des sanitaires de la salle communale et d'autres équipements publics sont planifiés cette année.

La commune a reçu les devis suivants :

Lot plomberie

- Entreprise Maréchal : 2431.99€ HT / 2918.39€ TTC
- Entreprise Taburet : 3402.00€ HT / 4082.40€ TTC

Lot maçonnerie

- Entreprise Fraleux maçonnerie : 1285.34€ HT / 1542,41€ TTC

Lot cloison

- EURL EPM Guillon Norbet : 5340.86€ HT / 5634.60€ TTC

Lot peinture

- BLANC BLEU ltd PIRES Olivier : 1515.20€ HT / 1818.24€ TTC

Remplacement de grilles d'évacuation des eaux pluviales

- Point P : 398.93€ HT / 478.72€ TTC

Aménagements divers

- HandiNorme : 1970.60€ HT / 2364.72€ TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

ADOPTÉ la réalisation de ces travaux dans le cadre de l'AD'AP pour l'exercice 2021 ;

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-après :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
En régie	0,00 €	DETR	5177.77€	40%
Études complémentaires		DSIL	-	
En régie	0,00 €	EPCI	3881.88€	29.99%
Travaux		-		
Plomberie	2431.99€	Part commune		
Maçonnerie	1285.34€	Fonds propres	3883.88€	30.01%
Cloison	5340.86€			
Peinture	1515.20€			
Grilles EP	398.93€			
Aménagements divers	1970.60€			
Coût total prévisionnel	12942.92€	Total ressources prévisionnelles	12942.92€	

SOLLICITE la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de ces travaux ;

AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

2021-31 : REFECTION TOITURE PREAU COUR GARDERIE/BIBLIOTHEQUE

L'état de la toiture du préau situé dans la cour partagée entre la garderie et la bibliothèque municipale nécessite une réfection.

Deux devis ont été reçus pour la réalisation de ces travaux :

- SARL ROCHETTE : 11443.92€ HT / 13732.70€ TTC
- Entreprise GAUTHIER Philippe : 8271.35€ HT / 9925.62€ TTC

Le devis de la SARL ROCHETTE ne prenant pas en compte les bonnes surfaces à réparer, le conseil municipal souhaite que la proposition soit réactualisée et la décision reportée à la prochaine séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

DEMANDE une actualisation de la proposition de la SARL ROCHETTE ;

REPORTE la décision à une prochaine séance du conseil municipal.

2021-32 : AIRE DE JEUX DU TERTRE

La rénovation de l'aire de jeux de la rue du tertre est prévue en 2021.

En concertation avec les acteurs locaux, la réflexion sur ce projet a permis d'affiner le besoin en équipement pour cette structure qui intégrera un parcours de motricité pour permettre notamment la pratique des activités sportives scolaires.

Afin de limiter les coûts, les travaux de préparation de la surface seront réalisés en régie.

Quatre entreprises ont été sollicitées pour l'élaboration de devis, seules deux ont actualisé leur offre pour tenir compte des besoins de la commune :

- Entreprise SCLA Côte Ouest : 34 392.50 € HT / 41 271.00€ TTC
- Entreprise SDU : 35 805.40 € HT / 42 966.48€ TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

ADOPTÉ le projet de réalisation de l'aire de jeux du tertre ;

RETIENT la proposition de l'entreprise SDU pour un montant de 35 805.40 € HT ;

SOLLICITE la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 12246.60€ (30%) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 4082.20€ (10%) ;

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
En régie	0,00 €	DETR	12246.60€	30.00%
Études complémentaires		DSIL	4082.20€	10.00%
En régie	0,00 €	EPCI	12245.60€	29.99%
Travaux		-		
Modules parcours motricité	4151.02€	Part commune		
Structure x2	11586.26€	Fonds propres	12247.60€	30.01%
Jeux à ressort x2	986.97€			
Module balancelle	1272.34€			
Module grimpe	4764.31€			
Forfait installation équipements	6745.50€			
Mobilier urbain	1059.40€			
Clôture	4047.60€			
Allée sablée	1192.00€			
Graviers (installés en régie)	5016.60€			
Coût total prévisionnel	40822.00€	Total ressources prévisionnelles	40822.00€	

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2021 ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-33 : ARCHIVES COMMUNALES : REALISATION DU TRI ET DU CLASSEMENT

Selon l'article L. 2321 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la conservation et l'archivage des documents communaux est une dépense obligatoire des communes.

Après avoir contacté le service des archives départementales de Rennes, le Département nous propose de nous accompagner dans le classement de nos archives. La personne chargée de mission archives territoriales a évalué le fond d'archives communales à **32,5 ml avant tri**. Cela représente environ 1 mois de travail.

Ce dernier pourra être effectué par un archiviste titulaire de diplômes d'histoire et d'archivistique proposé par les Archives Départementales et recruté par la commune sur le grade **d'assistant principal de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe**, échelon 1 (IB 446, IM 392).

La mission pourrait être envisagée au cours du 1^{er} semestre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

D'ORGANISER le tri et le classement des archives de la commune ;

D'AUTORISER le Maire à recruter un archiviste contractuel, titulaire de diplômes d'histoire et d'archivistiques, sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe, échelon 1 pour une durée d'1 mois ;

PREVOIT d'inscrire au budget principal 2021, les dépenses relatives à cette mission (dépenses de personnel, de fournitures administratives et de rayonnage) ;

D'AUTORISER le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-34 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

ADOpte le budget primitif communal suivant :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat reporté (002)	-	142 189.36 €
	Crédits 2021	735 511.36 €	593 322.00 €
TOTAL		735 511.36 €	735 511.36 €
Investissement	Solde reporté (001)	2 623.12 €	-
	Restes à réaliser	40 850.00 €	-
	Crédits 2021	164 940.48 €	208 413.60 €
	TOTAL	208 413.60 €	208 413.60 €

TOTAL Budget 2021	943 924,96 €	943 924,96 €
--------------------------	---------------------	---------------------

2021-35 : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

ADOpte le budget primitif assainissement suivant :

		Dépenses	Recettes
Exploitation	Résultat reporté (002)	-	25 199.69 €
	Crédits 2021	77 200.15 €	52 000.46 €
TOTAL		77 200.15 €	77 200.15 €
Investissement	Solde reporté (001)	-	165 991.80 €
	Restes à réaliser	-	-
	Crédits 2021	196 651.07 €	30 659.27 €
	TOTAL	196 651.07 €	196 651.07 €

TOTAL Budget 2021	273 851.22 €	273 851.22 €
--------------------------	---------------------	---------------------

2021-36 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ALEC

La convention de partenariat avec l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays de Rennes est renouvelée pour une période 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il s'agit d'un partenariat qui permet de bénéficier des services d'un conseiller en énergie et grâce auquel un bilan annuel de la consommation du patrimoine communal est réalisé.

Cette convention fixe notamment le cadre de la participation communale annuelle qui est estimée à 730€ pour l'année 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

VALIDE les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-37 : CONTRAT SAS BIBLIOSIMO

Par délibération n°2016/27 du 12 avril 2016, le conseil municipal a validé l'installation d'un logiciel PMB, édité par la SAS Bibliosimo, pour la gestion de la base documentaire de la bibliothèque municipale.

Suite au projet de mise en réseau des bibliothèques, le contrat avec Bibliosimo a été renouvelé annuellement.

La mise en réseau informatique des bibliothèques étant envisagée au dernier trimestre 2021, il convient de renouveler le contrat avec Bibliosimo pour l'année 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

APPROUVE le renouvellement du contrat avec la SAS Bibliosimo ;

PREVOIT les crédits nécessaires au budget primitif principal 2021 ;

AUTORISE le Maire à le signer.

2021-38 : GROUPEMENT DE COMMANDE SIGNALISATION ROUTIERE

La commune de Melesse propose un groupement de commande pour des travaux de signalisation routière :

- Signalisation verticale (fourniture et pose de matériel de signalisation verticale directionnelle et de police) ;
- Prestations de signalisation horizontale (travaux neufs et de réparation de marquage sur chaussée).

Le titulaire pourra en outre être amené à réaliser l'installation des fournitures précitées étant entendu que la commune se réserve le droit de faire exécuter certains travaux par le personnel communal sans que le titulaire dudit marché puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

EST INTERESSÉ par la consultation groupée pour les prestations présentées ci-dessus sachant que le marché sera valable 1 an renouvelable 3 fois ;

FIXE à 1€ le minimum et 50 000€ le maximum à consacrer à ce marché à bon de commande ;

AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-39 : DESHERBEUR EAU CHAUDE

Le Maire et son Adjointe aux espaces verts proposent l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude pour améliorer l'entretien de la voirie communale et des espaces publics.

Trois devis ont été sollicités :

- Entreprise Coserwa : 18745.20 € TTC
- Entreprise ENTECH : 14890.00 € TTC
- Entreprise Oeliatec : 12360.00 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

RETIENT la proposition de l'entreprise Oeliatec pour un montant de 12360.00€ TTC.

AUTORISE le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-40 : INDEMNISATION SINISTRE 2019 AGENT COMMUNAL

Un sinistre survenu en 2019 dans la cour d'école a nécessité le remplacement d'une paire de lunettes d'un agent communal.

Un chèque d'indemnisation de l'assureur GROUPAMA pour un montant de 753.86€ a été adressé à la commune mais n'a jamais été encaissé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

AUTORISE la perception de cette indemnisation auprès de l'assureur GROUPAMA pour qu'elle soit reversée à l'agent communal concerné par le sinistre.

AGENDA MUNICIPAL

Date	Réunion/RDV	Heure	Lieu
20/04/2021	Conseil municipal	20h	Mairie
27/05/2021	Conseil municipal	20h	Mairie
08/04/2021	Conseil municipal des jeunes : début dépôt candidatures	-	Mairie
04/06/2021	Conseil municipal des jeunes : élections	A définir	Mairie

Séance close à 22h33.